

MIREBEAU SPORT CYCLISME
LE CYCLISME SOUS TOUTES SES FORMES LOISIRS ET COMPETITIONS

CHAMPIONNAT NATIONAL



DE CYCLO-CROSS

19 et 20 janvier 2019

À BELLENEUVE

(21310)



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLO-CROSS 2019



Le mot du Maire

C'est avec un immense plaisir que la commune de Belleneuve accueillera les championnats fédéraux FSGT de cyclo-cross, les 19 et 20 janvier 2019.

Les Belleneuvois souhaitent la bienvenue à tous les organisateurs et participants à cette magnifique compétition.

Belleneuve, son mont, ses champs et ses forêts, offrent un cadre idéal à la pratique du vélo, qui permet d'apprécier le cadre bucolique de cette belle campagne Bourguignonne. Les habitants du village sont d'ailleurs très nombreux à profiter de cette activité sportive, pour se maintenir en forme, que ce soit à titre personnel ou dans le cadre du cyclo-club du village.

La commune de Belleneuve a d'ailleurs accueilli en 2016 une étape de la journée internationale de cyclotourisme et se réjouit d'offrir aux futurs compétiteurs, la côte du village, dont se souviennent encore les mollets des cyclotouristes.

Nous souhaitons à toutes et à tous de passer une très agréable journée dans notre village et comptons sur la population pour venir en nombre encourager les compétiteurs.

Vive le vélo et vive le sport.

Marc BOEGLIN,
Maire de Belleneuve





Le mot du Conseiller Départemental



Le sport est un élément fondamental dans le développement harmonieux d'une société. En premier, il permet de rester en bonne santé. Il est une source d'équilibre et de bien-être. Mais c'est aussi un vecteur de cohésion sociale. Il permet aux jeunes, notamment, d'apprendre à vivre en groupe, de se respecter, de suivre des règles et de se soutenir mutuellement dans les entraînements ou les compétitions.

Le cyclisme est un sport rude, difficile ou l'effort sublime l'homme ou la femme. C'est une chance pour notre Canton de recevoir le Championnat National FSGT de Cyclo-Cross 2019 les 19 et 20 Janvier.

C'est une compétition majeure qui honore notre Territoire et la Commune de Belleneuve.

L'évènement est organisé par le Mirebeau Sport Cyclisme. Je félicite le Président Monsieur Pierre DUCHAINE, ainsi que toute son équipe de bénévoles. Car ne l'oublions pas, gérer une telle compétition demande une grosse préparation et une solide présence le jour J.

Je souhaite que le public soit présent à la fois pour soutenir les cyclistes dans leurs efforts et pour les organisateurs qui verront ainsi leur travail remercié.

La Côte-d'Or est fière de ses Clubs et de ses Associations. Ils montrent la richesse humaine de notre Département

Laurent THOMAS, Maire de Mirebeau-Sur-Bèze,

Questeur,

Conseiller Départemental de Côte-d'Or.



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLO CROSS 2019



Le mot Du Président du Comité de la Côte d'Or

C'est avec une grande fierté que le comité de Côte-d'Or accueille ce Championnat National FSGT de cyclo-cross sur le site de Belleneuve.

Belleneuve, petit village de 1500 habitants, saura tout mettre en œuvre pour accueillir les compétiteurs de toute la France.

La Côte-d'Or a toujours été une terre de cyclo-cross, en atteste les nombreux succès glanés par nos illustres aînés.

Le club de Mirebeau aidé du comité de Côte-d'Or et avec l'appui de nombreux bénévoles mettra tout en œuvre pour que ce week-end soit une belle réussite.

Le parcours, certes exigeant, saura satisfaire les spécialistes de cette magnifique discipline.

En espérant une météo pas trop défavorable, pour faire plaisir à toutes et à tous.

Vive la FSGT.

Le président du comité

Dominique Beudet.





Le mot du président du MIREBEAU SPORT CYCLISME



Quel honneur pour un petit club FSGT comme MIREBEAU SPORT CYCLISME d'avoir été choisi pour accueillir les Championnats Nationaux FSGT 2019 de cyclo-cross.

Un vrai défi, pour un club de 14 licenciés; mais le nombre ne fait pas la force.

Bien entendu, rien de possible sans le soutien du Comité Régional FSGT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, du Comité Départemental FSGT COTE D'OR, de la Commission Cycliste FSGT 21 et des clubs cycliste FSGT Côte d'Oriens.

Merci à Monsieur le Maire de Belleneuve, monsieur BOEGLIN, à la Communauté de Communes du MIREBELLOIS ET FONTENOIS pour leur aide et soutien à l'organisation d'un tel événement sur le beau site de BELLENEUVE.

Ne pas oublier non plus, la participation du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR et du CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, merci à eux.

Le circuit, tracé en partie dans les sous-bois de Belleneuve est vraiment idéal pour désigner le champion ou la championne de chaque catégorie, du plus jeune au plus ancien. Mais aussi de plaire à tous les concurrents de par sa diversité.

Alors, soyez les bienvenus en Côte d'or et à Belleneuve en particulier, où tout sera fait pour que votre séjour soit le plus agréable possible.

Bonne chance à tous les participants.

Le Président de MIREBEAU SPORT CYCLISME

Pierre DUCHAINE



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLO CROSS 2019

ACCUEIL SUR LE SITE – RETRAIT DES DOSSARDS

L'accueil des participants et le retrait des dossards et transpondeurs se feront:
(un chèque de 70 € par transpondeur)

Le samedi 19 et le dimanche 20 à salle des fêtes de BELLENEUVE

- Le samedi 19 janvier de 11 heures à 13 heures: (école de vélo, américaine, minime)
- Le samedi 19 à partir de 13h30 pour toutes les autres catégories.
- Le dimanche 20 janvier de 8 heures à 13 heures.

**La réunion d'information se tiendra le samedi 19 janvier
à 17h00 salle des fêtes de BELLENEUVE**

DOUCHE : A proximité de la salle des fêtes.

PARKING CAMPING CAR: rue du Champ Bresson

REPAS

- Les repas du samedi midi seront servis de 10h30 à 13h30 salle des fêtes
- Le repas festif du samedi soir sera servi de 19h30 à 20h30 salle des fêtes
- Les repas du dimanche midi seront servis de 10h30 à 14h30 salle des fêtes

Inscription préalable obligatoire : voir fiche jointe

RECOMPENSES

La remise des maillots et des bouquets se fera :

- Pour les épreuves du samedi à 17h30 salle des fêtes de BELLENEUVE
- Pour les épreuves du dimanche à 17h00 au cours de la cérémonie de clôture à la salle des fêtes de BELLENEUVE



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLO CROSS 2019

ACCES A BELLENEUVE





CIRCUIT 1300 mètres

CIRCUIT ECOLE DE VELO - MINIME - AMERICAINE

FEMININE - CADET - CADETTE

LONGUEUR 1300 mètres

PETIT CIRCUIT NATIONAL FSGT 2019 PPB ET AMERICAINE
MINIME FEMININE CADET CADETTE

Route Barrée

Emplacement Camping Car

ARRIVEE
Car Podium

Vestiaires / Douches

DEPART

Salle des Fêtes
Dossards et Récompenses

Restauration



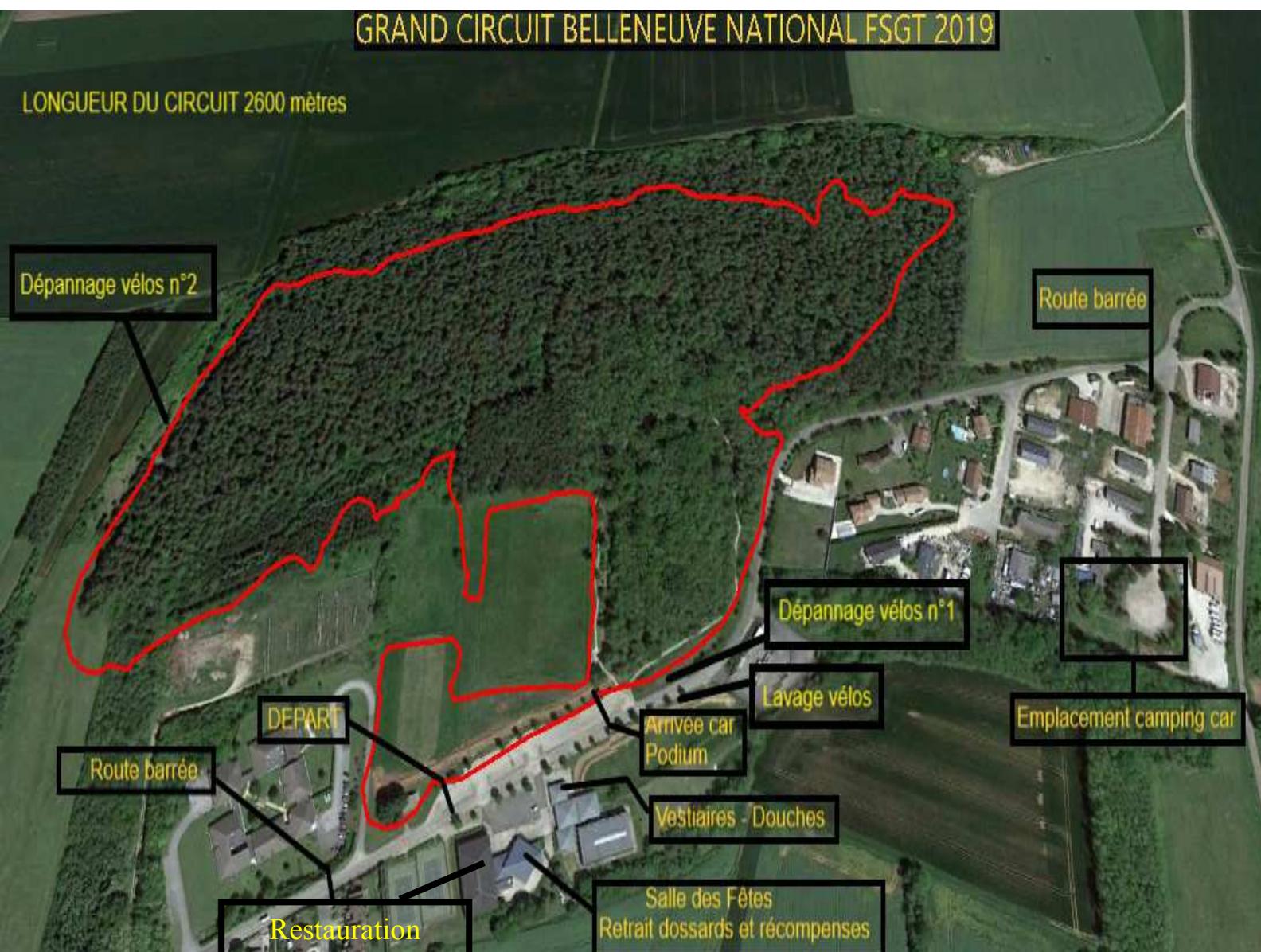
CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLO CROSS 2016



CIRCUIT 2600 mètres
ESPOIR - JUNIOR - VETERAN
SUPER/VETERAN - SENIOR

GRAND CIRCUIT BELLENEUVE NATIONAL FSGT 2019

LONGUEUR DU CIRCUIT 2600 mètres





PROGRAMME

Samedi

11h00 à 13h00 Dossard – Minimes – Américaine – École de vélo – (Petit Circuit 1km300)

10h30 à 13h30 Restauration

13h30 à 17h Remise des dossards pour les épreuves du dimanche

13h15 École de vélo 15 mn

14h00 Minimes F et G – 20 mn

14h30 à 15h30 Américaine 60 mn

} (Petit Circuit 1300 mètres)

15h45 Reconnaissance et officialisation du circuit

17h00 Réunion d'informations

18h00 Podiums des Minimes, Américaine et École de vélo

Dimanche

08h00 à 12h00 Remise des dossards

09h15 Espoirs 50 mn

09h15 Juniors 40 mn

10h15 Vétérans 45 mn

11h15 Anciens 40mn

12h15 Supers vétérans 40 mn

10h00 à 14h30 Restauration

13h30 Cadets 30 mn

13h30 Cadettes 20 mn

13h32 Féminines 30 mn

} (Petit Circuit 1300 mètres)

14h30 Seniors 50 mn

17h00 Podiums et cérémonie de clôture

CHAMPIONNAT FEDERAL DE CYCLO CROSS

SAMEDI 19 et DIMANCHE 20 JANVIER 2019 à BELLENEUVE (21310)

RESTAURATION - RESERVATION

COMITE :

RESPONSABLE :

NOM : Prénom

Adresse :

Tél :e.mail

SAMEDI MIDI	SAMEDI SOIR REPAS FESTIF	DIMANCHE MIDI
<u>Plateau déjeuner</u> Terrine maison et carottes râpées Mignon de porc à la moutarde Pommes grenailles Camembert Tarte Pain Eau	Choucroute garnie 4 viandes Salade 2 fromages Pâtisserie Café Pain Boisson non comprise	<u>Plateau déjeuner</u> Persillé et céleri rémoulade Cuisse de poulet forestière Riz Comté Éclair Pain Eau

Samedi 19 janvier 2019

Midi 10h30 à 13h30 Nombre Adulte (.....) x 12.00 euros.....

Nombre Enfant moins de 12 ans (.....) x 10.00 euros.....

Soir 19h30 à 20h30 Nombre Adulte (.....) x 14.00 euros.....

Nombre Enfant moins de 12 ans (.....) x 11.00 euros.....

Dimanche 20 janvier 2019

Midi 10h00 à 14h30 Nombre Adulte (.....) x 12.00 euros.....

Nombre Enfant moins de 12 ans (.....) x 10.00 euros.....

Vin non compris.

Pas d'achat de repas sur place.

Total

RESERVATION :

Afin que les repas soient pris en compte, les réservations doivent être accompagnées du chèque de règlement établi à l'ordre de : MIREBEAU SPORT CYCLISME chèque

A retourner avant le 10 janvier 2019 à : Monsieur Pierre DUCHAINE

6 ALLEE DES ROCHES

21310 BELLENEUVE

Tél : 06 63 36 77 78 - Email: duchaine.pierre21@gmail.com



HEBERGEMENT HOTEL

LISTE A PROXIMITE DE BELLENEUVE

Hôtel Les Marronniers d'Arc *** 16 rue de Dijon 21560 Arc sur Tille tél : 03 80 37 09 62, 9 km

Hôtel d'Arc *** 13 route nationale 21560 Arc sur Tille tél : 03 73 27 05 76, 9 km

Hôtel Première Classe 6 rue des Ardennes 21000 Dijon tél : 08 80 70 12 88, 22 km

Hôtel Formule 1 - 6 rue des Ardennes 21000 Dijon tél : 03 80 72 35 81, 22 km

Hôtel Ibis Budget ** rue des Longenes 21850 St Apollinaire tél : 03 80 78 28 70, 19 km

Hôtel Kyriad *** Dijon 14 Av de Bourgogne 21800 Quetigny tél : 03 80 46 04 46, 19 km

Hôtel B&B ** Dijon Nord 1 rue des Ardennes 21000 Dijon tél : 08 n° surtaxé, 22 km

Hôtel Kyriad Dijon-Longvic *** 7 rue Beauregard 21600 Longvic tél : 03 80 67 22 22, 27km

Hôtel Kyriad Dijon-Mirande *** 12, rue Pierre de Coubertin 21000 Dijon tél : 03 80 31 69 12, 20 km

Fast Hôtel Dijon 1 rue de Bailly 21000 Dijon tél : 03 80 74 80 24, 21km

Hôtel Baladins ** 4 rue des Ardennes 21000 Dijon tél : 03 80 78 90 80, 22 km

Hôtel Kyriad Valmy Prestige **** Impasse Aux Charmes 21000 Dijon tél : 03 80 70 04 40, 23 km

Ceci n'est qu'une partie des hôtels disponibles sur Dijon

CHAMBRES D'HÔTES: www.chambres-hotes.fr

GÎTES : www.gites-de-france.com/recherche/location-vacances-dijon-21231.html

Office de Tourisme de Dijon Métropole

11 rue des Forges • 21000 Dijon

<http://www.destinationdijon.com/>

Tél. : +33 (0)892 700 558 (0.35€/mn)



Règlement du Critérium National F.S.G.T. de Cyclo-cross des Écoles de Vélo 2019

Préambule:

Le responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux.

Tout changement au programme établi par l'organisateur parcours et horaires, ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux.

Qualification :

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence a été validée avant le 04 janvier 2018, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

Moustique né(e) en 2013 et 2014	Pupille né(e) en 2009 et 2010
Poussin(e) né(e) en 2011 et 2012	Benjamin(e) né(e) en 2007 et 2008

Ce Rassemblement se disputera en INDIVIDUEL par catégorie, Moustique, Poussin Garçon, Poussin Fille, Pupille Garçon, Pupille Fille, Benjamin et benjamine.

Le Rassemblement n'est pas limité. Un challenge sera établi par comité.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FÉDÉRATION AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2018.

Tarif d'engagement : 2€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur. **Pas d'engagements de club.**

Matériel :

Le port du casque est obligatoire sur le vélo même en dehors des épreuves.

Chaque concurrent ne devra posséder qu'un seul vélo. Tout changement entraînera la mise hors course du coureur (sauf sur incident mécanique constaté).

Pour la sécurité des participants Interdiction à toute caméra sur le vélo, casque ou sur le concurrent.

Le changement de roues est autorisé.

Les cales pied avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires.

Les boyaux doivent être parfaitement collés.

VTT autoriser

Récompenses :

1 maillot **Vainqueur Critérium National** pour chaque catégorie garçon et fille, 1 médaille Or, Argent et bronze pour chaque podium et une médaille à tous les participants.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le Comité du coureur.

Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral de Cyclo-cross

Temps des parcours :

Moustiques 4'	Pupilles 8'
Poussins 6'	Benjamins 10'

Les catégories enfants de moustiques à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques à chaque catégorie.

Les départs devront être différés.

Toute manifestation intempestive des supporters à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur. Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T. 14-16 Rue de SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX



Le label " Critérium National Toutes Catégorie a l'Américaine" est accordé à partir du moment où au moins cinq Comités se sont engagés, en dessous le label de "Critérium" sera attribué.

Qualification :

Ce Critérium est ouvert aux licenciés F.S.G.T. qualifiés avant le 08 Janvier 2019.

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales

- Espoirs nés entre 1997 et 2000 - Super Vétérans nés entre 1960 et 1969
- Seniors nés entre 1980 et 1996 - Anciens nés en 1959 et avant

Chaque Comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter si un coureur titulaire est absent).

* - Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional la **spécialité (cyclo-cross)** de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux). **Voir période de référence.**

Présentation des deux licences.

- Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux) de la saison en cours. **Voir période de référence.**

Présentation des deux licences.

Période de référence : du 1^{er} janvier de la saison précédente au 31 décembre de cette même saison.

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2019 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 100 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2018 ne pourra pas prendre part à ce Critérium national FSGT 2019.

Toutes féminines ayant obtenu dans la saison en cour au moins un point en coupe de France FFC ou UCI seront interdite de championnat FSGT.

*-**De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* **Voir le règlement national Article 15**

Les engagements devront parvenir à la Fédé-ration **avant le 15 décembre 2018.**

Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Composition des équipes :

Chaque équipe de comité départemental doit être composée de coureurs de même classe d'âge, possibilité de faire des équipe mixte H/ F dans la même catégorie.

Si des équipes mixtes de différentes catégories ou comités sont engagées, elles seront hors critérium national.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours** dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. **Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.**

La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'une équipe devra revêtir un maillot identique (de comité ou de club).

Matériel :

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, les caméras sur le casques, vélo ou sur le concurrent sont interdites.** Les roues devront être de 700. Les cornes sont interdites, la largeur du guidon ne doit pas excéder 50cm. **Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés (Guidon n'excédant pas plus de 50 cm, largeur des pneus maximum de 32mm, suspensions avant et arrière interdite).** Les VTT ainsi que les vélos à assistance électrique sont interdit.

Changement de matériel :

Le changement de vélo est autorisé et se fera **exclusivement aux points de dépannage prévus à cet effet.** Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit.

Échauffements :

Les échauffements sont interdits sur le circuit du championnat de Cyclo-cross.

Déroulement de l'épreuve :

Durée de l'épreuve : 60 Minutes

L'appel des coureurs se fera nominativement 10 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs sera la première équipe du comité organisateur, puis les autres Comités toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les relais se feront sur une zone à proximité de la ligne d'arrivée.

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux des l'épreuves.

Les concurrents partent pour un temps de 60 minutes, à mi-temps de l'épreuve il sera afficher le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple peuvent décidés de retarder une épreuve).

Récompenses fédérales :

L'équipe vainqueur du Critérium National se verra remettre un macaron, 1 coupe et une médaille.

La deuxième et troisième équipe 1 médaille.

En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification de l'équipe. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du Comité du coureur concerné.

Réclamations :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Critérium à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo De la F.S.G.T.

14-16 Rue de SCANDICCI

93508 PANTIN CEDEX



Règlement du Championnat National F.S.G.T. de Cyclo-cross 2019

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Qualification :

Les sélections sont départementales, pas de sélection régionales.

Ces Championnats sont ouverts aux licencié(e) s F.S.G.T. qualifiés avant le 08 Janvier 2019.

- | | | | |
|-------------------------|--------------------|----------------------|------------------------|
| - Minimes (F/G) né(e) s | en 2005 et 2006 | - Vétérans nés | entre 1970 et 1979 |
| - Cadet (te) né(s) s | en 2003 et 2004 | - Super Vétérans nés | entre 1960 et 1969 |
| - Juniors nés | en 2001 et 2002 | - Anciens nés | en 1959 et avant |
| - Espoirs nés | entre 1997 et 2000 | - Féminines nées | en 2002 et avant |
| - Seniors nés | entre 1980 et 1996 | | (De junior a ancienne) |

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 120 coureurs. Chaque Comité départemental ne pourra pas engager plus de **15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine il n'y a pas de cota dans les catégories d'âge**. Chaque Comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du Championnat si un coureur titulaire est absent).

* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux). Voir période de référence.

Présentation des deux licences.

* -Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours.

Voir période de référence.

Présentation des deux licences.

Période de référence : du 1^{er} janvier de la saison précédente au 31 décembre de cette même saison.

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2019 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2018 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2019. **Toutes féminines ayant obtenu dans la saison en cour au moins un point en coupe de France FFC ou UCI seront interdite de championnat FSGT.**

* -**De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* -**Voir règlement national Article 15**

Les engagements devront parvenir à la Fédé-ration avant le **15 décembre 2018**.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. **Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. La prise des dossards est close 30mn avant le départ de chaque épreuve.**

De la catégorie minime a ancien, il serra demander un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'un même Comité devra revêtir un maillot identique par catégorie (de comité ou de club). Les Champions départementaux et régionaux devront revêtir leur maillot distinctif.

Matériel :

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, les caméras sur les vélos, les casques ou les concurrents sont interdites.** Le développement maximum sera de 7,62 m pour les Cadet (te) s. et de 7,01 m maximum pour les minimes. Les cornes sont interdites. Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés

Guidon n'excédant pas plus de 50 cm, largeur des pneus maximum de 33 mm, suspensions avant et arrière interdite. Les VTT ainsi que les vélos à assistance électrique sont interdit.

Changement de matériel :

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement dans les deux ou trois points de dépannage prévus à cet effet. Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit. **Concernant les catégories minimes F/G et cadets F/G, le développement de tous les vélos sera contrôlé au départ. Le changement de roue se fera sur tout le circuit, mais le changement de vélo sera interdit.** A l'arrivée, le développement des 5 premiers de chaque épreuve sera contrôlé une nouvelle fois.

Déroulement des épreuves :

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera Champion sortant, puis suivra le 1^{er} engagé du 1^{er} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} du 3^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2^{ème} engagés du 1^{er} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 2^{ème} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, ect

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des ins-criptions au secrétariat du CNAV. Les champions départementaux, régionaux ou interrégionaux ne sont plus appelés devant.

C'est au comité où a la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux.

Les concurrents (e) partent pour un temps donné (voir ci-dessous) selon leurs catégories, et à mi-temps de l'épreuve sera affiché le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci seront classés à leur place.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple ils peuvent décidés de retarder une épreuve).

Durée des épreuves :

* Minimes (G/F)	20 Minutes	* Seniors	50 Minutes
* Cadets	30 Minutes	* Vétérans	40 Minutes
* Cadettes	20 Minutes	* Super Vétérans	40 Minutes
* Juniors	40 Minutes	* Anciens	40 Minutes
* Espoirs	50 Minutes	* Féminines	30 Minutes

Récompenses fédérales :

Le Champion National se verra remettre le maillot de Champion Fédéral, ainsi qu'une paire de manchette FSGT, les trois premiers une médaille fédérale.

En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décidés de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "Champion Fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Seule la première équipe recevra une coupe.

Présence obligatoire des trois coureurs de la catégorie d'âge concernée et en tenue.

Echauffements :

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du Comité du coureur concerné.

Réclamations :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante:

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T. 14-16 Rue de SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

